

Le travail des enfants : une réalité à ne pas oublier

Marie Greffe – Collaboratrice FAR

Le travail des enfants est une réalité qu'on a souvent tendance à oublier. De nos jours, de nombreux enfants travaillent et/ou sont exploités dans les pays pauvres, en voie de développement, mais également dans les pays industrialisés comme la Belgique, la France, le Canada ou encore les Etats-Unis.

Introduction

Dix ans après la déclaration des Droits de l'Homme (10 novembre 1948), l'Organisation des Nations Unies a adopté en 1959 la déclaration des droits de l'Enfant. Dans son chapitre consacré aux enfants travailleurs, il est stipulé que l'enfant ne doit pas être admis à l'emploi avant l'âge minimum fixé (15 ans généralement).

Alors que la majorité des pays de la planète ont ratifié la convention internationale des Droits de l'Enfant en novembre 1989, peu respectent ces simples droits (droits aux soins, à l'éducation, etc.).

En 1999, à Genève, les représentants de 174 pays ont adopté un texte demandant aux gouvernements de prendre des mesures immédiates et efficaces afin d'assurer et éliminer de toute urgence les pires formes de travail des enfants, c'est-à-dire toutes les formes d'esclavage: vente, traite des enfants, servitude pour dette, servage, travail forcé ou obligatoire ainsi que leur réquisition dans des conflits armés; mais également l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant à des fins de prostitution, de production de matériel ou de spectacles pornographiques; les

activités illicites (trafic de stupéfiants); les travaux qui, par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant¹.

Crédit photo : Fotosearch.com



L'élimination du travail des enfants passe par l'éducation

Pourtant, aujourd'hui encore, le travail des enfants reste une réalité mondiale.

Les pays pauvres et les pays en voie de développement ne sont pas les seuls touchés. Le travail des enfants est également bien présent dans les pays industrialisés (PI). La forme et l'objectif sont cependant souvent différents : travail de week-end, d'après journée ou d'appoint (histoire d'avoir de l'argent de poche), aide des parents dans le commerce ou pour

aider la famille à « joindre les deux bouts ».

La Ligue des droits de l'Homme estime que des centaines de milliers d'enfants sont au travail en Europe et aux Etats-Unis ; ils seraient des centaines de millions dans le monde.

L'organisation internationale du travail (OIT) explique que si le travail des enfants tend à se répandre à nouveau dans les pays industrialisés c'est à cause notamment des crises, des fermetures d'usines et des délocalisations. Les familles ont de plus en plus de difficultés à faire face à leurs dépenses. Par exemple, le travail à domicile facilite le recours aux enfants: il offre en effet plus de flexibilité et permet à toute la famille de contribuer à la production.

Selon le BIT (Bureau international du travail), partout où il y a de l'immigration clandestine et du travail de sous-traitance à domicile, il y a des enfants qui travaillent. Si de tout temps les pays du Sud de l'Europe ont connu le travail des enfants contre rémunérations (secteurs saisonniers, etc.), en Europe centrale et orientale, ce sont les difficultés liées au passage de l'économie planifiée à l'économie de marché qui ont contribué au retour massif du travail des enfants. Par ailleurs, la mortalité, la malnutrition et l'analphabétisme sont plus élevés dans les campagnes que dans les villes.

D'après les derniers chiffres de l'OIT (2008), environ 165 millions d'enfants âgés de 5 à 14 ans exercent une activité économique. Beaucoup travaillent de longues heures et souvent dans des conditions dangereuses. ...

On estime qu'environ trois quart des enfants qui travaillent sont soumis aux pires formes de travail (traite, conflits armés, esclavage, exploitation sexuelle ou encore les travaux dangereux). Une des réalités du travail des enfants est également l'esclavagisme (domestique et /ou sexuel). Très répandu en Afrique et en Asie, on y retrouve déjà des petits âgés de 5 ans seulement. L'Amérique et l'Europe ne sont pas épargnées même si ces continents sont un peu moins touchés par le phénomène.

L'Unicef classe en deux catégories le travail des enfants : d'une part, le travail acceptable qui apporte une formation et un statut à l'enfant et, d'autre part, le travail intolérable qui entrave son développement intellectuel (pas d'école), physique (port de charges trop lourdes, etc.) et psychologique (esclavagisme, etc.).

Les facteurs qui influencent le travail des enfants

La pauvreté est, supposé attendu, en tête du classement des causes du travail des enfants. En effet, si une famille n'arrive pas à se nourrir, comment peut-elle faire face aux frais de scolarité et d'éducation de ses enfants.

Les revenus du travail des enfants sont toujours inférieurs à ceux d'un adulte

Aujourd'hui, plus d'un milliard de personnes doivent vivre avec moins d'un euro par jour et un demi-milliard d'enfants vivent actuellement avec moins d'un euro par jour, soit quelque 40% de tous les enfants du Sud. Ces enfants ne vont pas à l'école, ce qui génère un immense retard dans leur éducation et leur formation. Cette situation induit que ces enfants pauvres ont très peu de chance de devenir plus tard des adultes productifs dans la société. Une fois adulte, ils ont plutôt tendance à transmettre la pauvreté qui les caractérise.

Les revenus du travail des enfants sont toujours inférieurs à ceux d'un adulte. Pourtant, ils se révéleront rapidement comme une contribution précieuse aux revenus du foyer dont peu de familles seront prêtes à se passer. En effet, la plupart des enfants économiquement actifs dans les pays en voie de développement rendent l'argent de leur travail à leurs parents. Pour les familles pauvres, travailler à temps plein est une question de survie.

Dans les pays pauvres, le travail des enfants est considéré comme une conséquence de la pauvreté. En effet, les parents ayant eux-mêmes travaillé étant enfant astreignent leurs progénitures en estimant bien souvent que cela leur permettra d'acquérir des compétences meilleures qu'à l'école qu'ils n'ont de toute façon pas les moyens de payer. Cet état crée des générations d'analphabètes qui devraient en engranger à leur tour.

Mais encore, l'absence ou le décès du père, le niveau de sous-développement rural, les conditions de vie difficiles des quartiers pauvres des villes, l'absence d'éducation scolaire et donc l'impossibilité d'obtenir un meilleur emploi, les enfants abandonnés, la spécificité physique dévolue à certaines tâches, les familles nombreuses, etc. sont autant de facteurs qui influencent lourdement le travail des enfants.

Le travail des enfants n'est pas sans conséquences. En effet, dans la plupart des cas, les tâches effectuées par les enfants peuvent rapidement entraîner une dégradation de leur état de santé. L'utilisation de produits chimiques peuvent les intoxiquer, les brûler ou même les tuer. Leurs conditions de travail parfois inhumaines (lieux sombres, pollués, peu sûrs, non-ventilés, etc.) laissent des séquelles à leur organisme (yeux, poumons, maladies de la peau, etc.). A côté de cela, on retrouve des troubles de la croissance, des blessures importantes (amputations, etc.), des déformations des membres, mais aussi la contraction de maladies comme le VIH/Sida ou encore le

développement de carences affectives irréversibles.

Le travail des enfants a une cause « héréditaire »

Pourquoi faire travailler les enfants ?

Pour les patrons, la main d'œuvre enfantine représente une véritable aubaine. Ils les paient moins que les adultes, voire pas du tout, peuvent les faire travailler plus longtemps. Ils sont plus soumis et moins revendicatifs que leurs aînés. N'ayant bien souvent aucune idée de leurs droits, peu d'enfants sont affiliés à un syndicat et donc peuvent être mis à la porte du jour au lendemain sans grande difficulté.

De nombreuses entreprises estiment que les enfants de par leur petite taille et leur dextérité sont irremplaçables. Cette conviction a pourtant été démentie par une enquête du BIT dans le secteur du tissage de tapis, révélant que le travail des enfants pourrait être sans problème accompli par des adultes, et ce, au moins aussi vite.

Il ne faut pas non plus perdre de vue que si de nombreux enfants travaillent c'est parce qu'ils ne peuvent pas faire autrement. En effet, un taux de chômage des adultes important, couplé à une absence de sécurité sociale, contraint certaines familles à faire travailler leurs enfants afin de survivre.

Par ailleurs, la Ligue des droits de l'Homme relativise la conception selon laquelle en cas d'arrêt du travail des enfants, les familles encourraient des privations économiques. Elle explique que les enfants ne perçoivent jamais le salaire minimum vital, et que dans les familles où les enfants travaillent, il y a généralement un adulte au chômage. La Ligue explique qu'une solution résiderait à remettre les adultes au travail avec

...

des salaires suffisants pour subvenir aux frais de la famille et à la scolarité des enfants.

Les secteurs d'activités

Si dans les grandes entreprises les réglementations concernant l'âge et la durée du travail sont généralement respectées, ce n'est pas le cas dans les petites entreprises ou les petits ateliers non déclarés qui usent allègrement de cette main-d'œuvre à bas prix.

a) Dans les mines et les carrières :

En Afrique, Asie et Amérique Latine, de nombreux enfants travaillent dans des conditions très dangereuses dans des mines et carrières et ce, souvent pendant une douzaine d'heures par jour. Les éboulements et explosions sont fréquents et la ventilation rare. Les enfants ne disposent d'aucun équipement de protection ni de formation à la sécurité.

b) Dans la construction :

Alors que seuls 2% de la main-d'œuvre enfantine travaille dans la construction, c'est le secteur où l'on dénombre le plus de maladies et de blessures (une fille sur trois et un garçon sur quatre). Malgré l'affectation des enfants aux tâches plus légères, le secteur nécessite une force physique importante. La croissance des enfants est souvent retardée de par les conditions malsaines et dangereuses auxquelles ils sont soumis. La sous-nutrition, le manque d'eau potable et le contact avec l'argile contribuent à la propagation des maladies et infections.

Les enfants ne perçoivent jamais le salaire minimum vital. De plus dans les familles ou des enfants travaillent souvent un adulte est au chômage

c) Dans la fabrication du verre et des feux d'artifice :

Les activités verrières sont extrêmement dangereuses (manutention de potées de verre fondu) et pénibles (locaux non ventilés). Le risque de brûlures et coupures est très important. Les enfants travaillent 8 heures par jour pour les deux tiers du salaire des adultes. Les maladies respiratoires sont fréquentes. Dans le secteur des allumettes et des feux d'artifice, le travail est dangereux (risque d'incendies et d'explosion) et les enfants ne touchent bien souvent qu'à peine 50% du salaire des adultes.

d) Dans le secteur agricole :

Un peu partout dans le monde, la plupart des enfants des zones rurales travaillent dans l'agriculture. Travail dangereux et pénible, les accidents n'y sont pas rares. Les enfants sont voués à exercer toutes les tâches et sont souvent exposés aux produits chimiques et toxiques (engrais).

e) Dans le secteur de la maison :

Les enfants travaillant comme domestiques sont en général des fillettes de moins de 13 ans. Elles sont louées ou vendues à des familles riches et habitent chez leur employeur. Ces enfants sont souvent plus exploités et plus démunis. Ils se révoltent plus difficilement face à leur triste sort, car ils sont isolés du reste du monde.

A côté de tout cela, il y a encore les enfants des rues qui vivent de ventes diverses et risquent de rapidement tomber dans la délinquance ou la prostitution, activités illégales qui leur permettront d'avoir un peu d'argent pour se nourrir. Il faut aussi prendre en compte les enfants enrôlés de force dans les conflits armés (+/- 300.000 en 2001) ou dans les trafics d'exploitations sexuelles et les enfants esclaves (+/- 1 million).

Comment lutter contre le travail des enfants ?

En septembre 2000, les Nations Unies ont organisé le sommet du millénaire à New York, où 189 pays ont ratifié les huit objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et se sont engagés à les réaliser d'ici à 2015.

Ces objectifs sont les suivants :

- Réduire l'extrême pauvreté et la faim ;
- Assurer l'éducation primaire pour tous ;
- Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ;
- Réduire la mortalité infantile ;
- Améliorer la santé maternelle ;
- Combattre le VIH/Sida, le paludisme et d'autres maladies ;
- Assurer un environnement durable ;
- Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

Quelque 300.000 enfants ont été enrôlés de force dans les conflits armés en 2001, et près d'un million dans les trafics d'exploitations sexuelles (ou comme esclave)

Afin d'éradiquer la pauvreté chez les enfants et leur fournir les services de base, il faudrait débloquer annuellement 50 milliards d'euros selon les Nations Unies. Pour rappel, le poids de l'économie mondiale est estimé à 30.000 milliards d'euros.

Par ailleurs, une étude de la Banque mondiale démontre que chaque euro investi dans l'éducation des enfants en rapporte sept à la société.

...

L'Organisation internationale du travail estime qu'afin de pouvoir rencontrer ces objectifs, plusieurs mesures doivent être prises conjointement:

- offrir à tous les enfants un enseignement primaire gratuit, public et obligatoire ;
- éliminer les obstacles à l'éducation des filles ;
- garantir aux enfants l'accès à une école, ainsi qu'à un environnement sûr et de qualité ;
- offrir des opportunités d'éducation transitionnelle aux enfants et aux jeunes non scolarisés dans l'éducation formelle ;
- promouvoir l'adoption des lois sur le travail des enfants et l'éducation en conformité aux normes internationales ;
- combler la pénurie mondiale d'enseignants et assurer une profession enseignante formée et professionnelle ;
- lutter contre la pauvreté et favoriser la création d'un travail décent pour les adultes ;
- accroître la sensibilisation de l'opinion publique sur la nécessité de lutter contre le travail des enfants.²

L'éducation est une des réponses au travail des enfants mais n'est pas la seule

L'OIT explique que l'élimination effective du travail des enfants ne peut être réalisée qu'au niveau national. Les Etats doivent être à l'initiative de la démarche.

Pour ce faire, l'Organisation invitent les gouvernements à :

- réduire les coûts directs et indirects de scolarisation ;
- créer des encouragements financiers et compenser les frais de la famille afin de les inciter à envoyer leurs enfants à l'école ;
- éliminer les barrières politiques et les programmes éducatifs qui font que les filles sont bien souvent

sous-représentées dans l'éducation ;

- améliorer la qualité de l'éducation ;
- offrir des opportunités d'accès à l'éducation pour les jeunes et les adultes ;
- mettre à disposition des enfants et adolescents de formations professionnelles pertinentes qui les aideront à faire plus facilement la transition entre l'école et le travail.³

143 millions d'enfants ne vont pas à l'école, selon l'Unicef

Si l'éducation est essentielle, elle n'est pas l'unique réponse au travail des enfants. La pauvreté des familles, les filets de sécurité sociale pour les familles pauvres, l'application des lois sur le travail des enfants mais aussi l'offre d'emplois pour les adultes et des revenus décents sont également des facteurs qui peuvent permettre d'éradiquer le travail des enfants.

L'OIT dans son plan global d'action veut arriver à éliminer les pires formes de travail des enfants d'ici à 2016.

Pour rappel, en 1992, l'OIT a lancé le programme IPEC qui vise à l'abolition du travail des enfants. Il est présent aujourd'hui dans 80 pays.

L'Unicef explique qu'à l'heure actuelle 800 millions de personnes souffrent de malnutrition, 143 millions d'enfants ne vont pas à l'école ou encore 15 millions d'enfants ont perdu un de leur parent décédé du Sida.

Face à ce constat accablant, l'Unicef rappelle l'importance de l'aide au développement envers les pays qui n'ont pas assez de ressources disponibles. Pour ce faire, l'Unicef demande aux pays de tenir leurs engagements face à l'aide au développement (0,7% du PNB pour la Belgique) et de réaliser les objectifs du millénaire (voir plus haut) afin d'enrayer la pauvreté.

Par ailleurs, l'Unicef demande six mesures afin d'éliminer le travail des enfants :

- l'élimination immédiate de l'emploi des enfants à des tâches dangereuses ;
- l'organisation d'un enseignement gratuit et obligatoire ;
- l'élargissement de la protection légale des enfants ;
- l'enregistrement (recensement) de tous les enfants à leur naissance ;
- la collecte et le contrôle adéquats des données ;
- l'établissement de codes de bonne conduite.

Le cas belge

Si la situation des droits de l'enfant est relativement différente en Belgique que dans la plupart des autres pays, certaines améliorations peuvent cependant être apportées. Certains enfants, par exemple, ignorent encore leurs droits.

En avril 1988, la Belgique a ratifié la convention sur l'âge minimum des travailleurs (n°138) qui datait de 1973 et a fixé cet âge à 15 ans.

Le 8 mai 2002, elle a ratifié la convention de l'Organisation internationale du travail sur les pires formes de travail des enfants (n°182).

En juin 2002, le Comité des droits de l'Enfant à Genève a demandé au gouvernement belge qu'il s'engage en faveur de la création d'une Commission nationale des droits de l'Enfant, la création d'un système de collecte de données, une meilleure lutte contre la discrimination, une justice pour les mineurs conforme aux droits de l'enfant, etc.

En juin 2008, la Commission nationale des droits de l'Enfant a adopté le troisième rapport final sur l'application de la convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant.

En pratique :

La Belgique a décidé que l'âge minimum pour le travail des enfants serait de 15 ans. Cet âge correspond avec l'obligation scolaire à temps plein comportant au moins sept années de primaire et deux de secondaire auquel cas l'obligation scolaire passe à 16 ans. Si la loi interdit de faire travailler les enfants, les jeunes de moins de 15 ans peuvent bénéficier de certaines exceptions comme c'est le cas pour l'exercice d'activités rentrant dans le cadre de l'éducation ou de la formation (représentation dans une école, organisation de jeunesse, etc.) et les activités très limitées pour lesquelles une dérogation individuelle a été obtenue⁴ (figuration, acteur, chanteur, mannequin, etc.).

Jusqu'à l'âge de six ans, les activités ne peuvent dépasser quatre heures par jour. Elles doivent être entrecoupées de pauses et se dérouler entre 8h et 19h.

Jusqu'à douze ans, la période de travail des enfants ne peut dépasser 6 heures de travail par jour (de 8h à 22h) et être entrecoupées de période de repos. De douze à quinze ans, les enfants peuvent travailler pendant huit heures par jour (8h à 23h) mais doivent également avoir des coupures régulières⁵.

En ce qui concerne la rémunération, elle doit être payée en espèces, par l'organisateur de l'activité, sur un compte d'épargne individualisé, ouvert au nom de l'enfant auprès d'une institution financière et dont l'enfant pourra disposer à sa majorité.

En cas de non respect de la législation, des sanctions sont prévues par la loi pour les auteurs d'infraction. Elles pourront même être assorties d'une peine d'emprisonnement et/ou d'une amende.

Le nombre d'enfants au travail en Belgique serait de 5.000 personnes. Clandestinement, ils seraient embauchés dans des ateliers de confection (3.000 environ) et dans les secteurs du nettoyage et de la restauration (2.000 environ)⁶.



Orientations bibliographiques :

- La Ligue des droits de l'Enfant. <http://www.ligue-enfants.be>
- Le haut commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme. La convention relative aux droits de l'enfant. <http://www2.ohchr.org>
- L'organisation internationale du travail (OIT). <http://www.ilo.org>
- Unicef. <http://www.unicef.be> et <http://www.unicef.org>
- Site internet du PS : <http://www.ps.be>
- OEJAJ : Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse (Communauté française). <http://www.oejaj.cfwb.be>
- Ipec : Programme international pour l'abolition du travail des enfants
- SPF Emploi. <http://www.emploi.belgique.be>
- Bibliothèque Jeanne Hersch : Les instruments internationaux des droits de l'Homme. <http://www.aidh.org>
- Bruxelles jeunes : <http://www.bruxelles-j.be>

¹ Bibliothèque Jeanne Hersch. Les instruments internationaux des droits de l'Homme. http://www.aidh.org/Biblio/Trait_internat/Drt_trav_04.htm

² Journée mondiale contre le travail des enfants. OIT 12 juin 2008

³ Faits et chiffres sur le travail des enfants. OIT

⁴ Aide à la coopération belge (document de l'Unicef)

⁵ <http://www.emploi.belgique.be/publicationDefault.aspx?id=3620>. Clé sur le travail des enfants

⁶ Enfants-Machines. Histoire du travail des enfants au XIX et XX siècle. Florence Loriaux. Carhop.2000 Amnesty International